



Charte Qualité Air et Mer Vacances

Nous savons que chaque logement est unique et personnalisé selon le charme particulier que chacun aura souhaité lui apporter. Il est cependant indispensable qu'il réponde à un standard de base pour être proposé à la location ! Notre intérêt commun étant d'apporter plus de locataires et donc plus de revenus, nous avons établi à cet effet notre charte Qualité.

Un vacancier satisfait et heureux reviendra ou recommandera votre bien !

Comment répondre aux exigences de qualité, de confort et de sécurité ?
En respectant simplement les critères essentiels que nous avons définis ci-dessous

Extérieur

- Jardins soignés et entretenus : pelouse tondu régulièrement et haies taillées
- Mobilier de jardin en bon état, non rouillé
- Barbecue propre
- Parasol obligatoire en bon état
- Terrasse et balcon nettoyés

Etat général

- Ameublement confortable et en bon état, décoration de bon goût, non surchargée
- Revêtements des sols (moquette non tâchée), murs et plafonds entretenus
- Portes, fenêtres, velux : sains et étanches, fermant correctement
- Volets roulants en bon état de marche ; en l'absence, prévoir des rideaux occultants
- Enlever tout élément rouillé, y compris ustensile de cuisine

Chambres à coucher

- Sommier en bon état (lattes non cassées et bien fixées)
- Matelas de qualité (pas de matelas en laine) propres et protégés par des alèses : dans l'idéal, recouvrir également le matelas d'une housse intégrale.
- Oreillers, couvertures, couettes, dessus de lits propres et en bon état, sans auréoles

Sanitaires

- Joints des douches, baignoires, et lavabos entretenus (pas de moisissures)
- Rideaux de douche propres sans traces de moisissures
- Flexibles de douche et douchettes en bon état, vérifier fuites
- Caillebotis à la place de tapis de bain dans l'idéal
- Abattants WC et mécanismes des chasses d'eau en bon état de fonctionnement

Cuisine

- Réfrigérateurs : température à vérifier (mettre thermomètre), joints de porte étanches et hermétiques, grilles rouillées interdites, portes de freezer obligatoires.
- Ustensiles de cuisine en nombre suffisant et en bon état (x2 - rapport au nbre de personnes)
- Casseroles, poêles en quantité suffisante et en bon état, revêtement à contrôler

Entretien

- Aspirateurs : mettre des sacs à disposition
- Balais et balais brosse en bon état
- Nettoyage des sols : balai espagnol avec seau essoreur
- Séchoirs à linge non rouillés.

Sécurité des installations

- Sanitaires, chauffages et systèmes d'eau chaude : ces équipements doivent être conformes aux normes, contrôlés et entretenus annuellement
- Installations au gaz et au fioul régulièrement vérifiées, en bon état et conformes aux normes de sécurité : tuyaux pour les bouteilles de gaz aux normes (vérifier date de péremption)
- Détecteurs de fumée obligatoires
- Installations électriques conformes aux normes de sécurité et bon état : prises électriques bien fixées, fils non apparents, pas d'ampoules à nu.
- Lits superposés bien stables avec barrière de sécurité et mention sur le lit supérieur « Interdit aux moins de 6 ans »
- Escaliers et mezzanines sécurisés, rampes stables (vérifier toutes les fixations)
- Piscines : la loi stipule que les piscines privées à usage individuel ou collectif, dont le bassin est enterré ou semi-enterré, doivent être équipées d'un des quatre dispositifs de protection homologués autour ou sur la piscine. Chaque dispositif doit posséder sa propre norme : NF P90-306 pour les barrières de sécurité ; NF P90-307 pour les alarmes ; NF P90-309 pour les abris ; NF P90-308 pour les couvertures
N'hésitez pas à demander une preuve au fabricant ou au vendeur, il doit être en mesure de vous fournir un document officiel et de vous renseigner sur la législation.

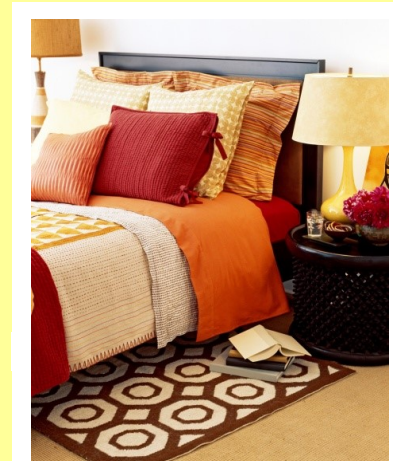
- * Prévoir de laisser dans votre logement toutes les notices d'utilisation du matériel électroménager, les informations utiles au fonctionnement du chauffage, chaudière, tableau électrique, les clés ou codes d'accès aux portes annexes, garages, piscines, les codes wifi, ainsi que le règlement intérieur des copropriétés le cas échéant, usage piscine...

Équipement minimum obligatoire

- Micro-ondes
- Réfrigérateur - congélateur
- Four électrique
- Cafetière
- Grille-pain
- Lave-linge (si le logement est une maison)
- Aspirateur
- Parasol et salon de jardin
- Télévision
- Tancarville

Équipement conseillé et plébiscité

- Lave-linge si maisonnette ou appartement, (obligatoire si maison)
- Lave-vaisselle
- Bouilloire électrique
- Barbecue
- Wifi
- 2 lits simples plutôt que superposés si possible
- Sèche-cheveux
- Transats



Afin de mettre en valeur l'aménagement et la décoration de votre logement, nous vous proposons nos conseils en « **home staging** ». N'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous accompagnons également dans la démarche de **classement** officiel en « **Meublé de tourisme** » : celui-ci n'est pas obligatoire mais il pourra vous offrir de nombreux avantages : visibilité accrue et donc augmentation du taux d'occupation, abattement fiscal intéressant, gage de confiance et de confort pour les locataires. !

Votre collaboration est essentielle ; une location bien préparée est un séjour réussi !

Plus d'infos sur notre site propriétaires : www.conciergerie.airetmer.com